

Arrêté portant délégation de signature à Madame Anne-Marie DUQUENNE, Cheffe de la mission transports et déplacements, pour divers actes courants

Arrêté n°AR2019-543

LE PRESIDENT,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris fixant le périmètre de l'Etablissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2019/05/14-01 en date du 14 mai 2019 relative à l'élection du Président de l'Etablissement public territorial,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2019/05/28-01 en date du 28 mai 2019 portant délégation d'attributions du Conseil de territoire au Président,

CONSIDERANT qu'il y a un intérêt à faciliter le fonctionnement de l'Etablissement public territorial en accordant à certains fonctionnaires une délégation de signature pour des actes courants,

CONSIDERANT que, dans ce but, il est souhaitable que le Président accorde une délégation de signature à la Cheffe de la mission transports et déplacements de l'Etablissement public territorial,

A R R E T E

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du Président de l'Etablissement public territorial, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie DUQUENNE, Cheffe de la mission transports et déplacements de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est, pour :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 € HT sur les lignes de crédits affectées à la Mission transports et déplacements telles qu'elles ont été arrêtées lors de l'élaboration du budget de l'exercice concerné.

Article 2 : Cette délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressée.

Fait à Noisy-le-Grand, le

25 JUIL. 2019

Notification à l'intéressée le :

12 SEP. 2019

Signature :

(Signature)
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Le Président,



Claude CAPILLON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de signature à Madame Anne-Marie DUQUENNE, Cheffe de la mission transports et déplacements, pour divers actes courants

Date de transmission de l'acte : 26/07/2019

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/07/2019

Numéro de l'acte : AR2019-543 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20190726-AR2019-543-AI

Date de décision : 26/07/2019

Acte transmis par : Yannick DAVID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature